

## **ORDRE 16 :** **Caucus des étudiantes**

### **Mandat**

Traiter tout sujet qui concerne des étudiantes.

Améliorer l'intégration des étudiantes.

Augmenter la représentativité des étudiantes dans les instances décisionnelles et la participation à la vie de l'Association et de l'Université.

### **Pouvoirs**

Le caucus a droit de nommer un représentant pour siéger sur le Comité aux affaires sociopolitiques.

Le caucus a droit de nommer un représentant pour siéger sur le Comité à la vie étudiante.

Le caucus a droit de dépenser dans les marges budgétaires allouées par le Conseil d'administration.

Le caucus a droit de recommandation au Conseil d'administration.

### **Membres**

Toute étudiante.

### **Durée**

Le caucus est permanent.